

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 février 2021
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 12/02/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/02/2021
(accusé de réception du 11/02/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Établissements d'enseignement privé : avances sur participations 2021

La ville de Quimper prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées quimpéroises par le versement d'un forfait par élève. Cette participation est versée en 9 fois (sauf pour Diwan). Un acompte est versé aux huit écoles privées catholiques. Le montant total versé en mars 2021 s'élèvera à 140 841 €.

L'article L442-5 du Code de l'éducation dispose que les dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association sont prises en charge par les collectivités territoriales. Cette participation, représentant l'aide de la ville aux frais de fonctionnement des écoles privées quimpéroises sous convention, est versée en 9 fois sur l'année civile (sauf pour Diwan, 2 versements par an en juin et décembre).

Il convient dès à présent, avant de connaître définitivement le montant de l'aide qui leur sera attribué pour 2021 (lors du vote du budget primitif), de décider le versement d'un acompte en mars 2021 (imputation budgétaire 213.6574.720).

Cet acompte mensuel sera égal au 1/9^{ème} de la subvention 2020 soit au total 140 841 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de verser la somme de 140 841 € pour l'avance de participation aux huit écoles privées, du premier degré, concernées :

- OGEC Ecole Notre Dame de la miséricorde : 14 939 €
- OGEC Ecole Saint Corentin : 20 100 €
- OGEC Saint Jean- Baptiste Kerivoal : 14 624 €
- Ecole Saint Joseph : 15 241 €
- OGEC Ecole Saint Julien : 16 468 €
- OGEC Saint Charles Saint Raphaël : 36 254 €
- Ecole Sainte Bernadette : 11 335 €
- Ecole Sainte Thérèse : 11 880 €